

# CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS DE BELGIQUE

## PROPOSITION DE LOI

portant sur l'augmentation de la pension minimum à 1.500 euros nets par mois

(introduite par messieurs Raoul Hedebouw et Marco Van Hees)

### RÉSUMÉ

---

La présente proposition de loi vise à instaurer une pension minimum de 1.500 euros nets par mois. Celui qui a travaillé toute sa vie durant a droit à une pension décente. C'est pour nous une question de justice, de respect et de répartition équitable.

Le gouvernement Di Rupo et le gouvernement Michel ont décidé de nous faire travailler plus longtemps pour une pension moindre. Nous réclamons donc un revirement et une pension décente pour tous.

Ce revirement est une nécessité urgente. Nos pensions figurent actuellement parmi les plus basses d'Europe.

Avec une misérable pension de 1.181 euros pour les hommes et de 882 euros pour les femmes, nos pensionnés n'ont pas les moyens d'aller en maison de repos et moins encore de pouvoir un peu profiter de leurs vieux jours. Instaurer une pension minimum de 1.500 euros pour les personnes qui ont travaillé toute leur vie n'est pas du tout un luxe, mais le minimum pour pouvoir mener une vie digne.

### EXPLICATION

---

Celui qui a travaillé toute sa vie durant a droit à une pension décente. Cela n'a rien d'une faveur ou d'un privilège, les travailleurs y ont tout simplement droit puisqu'ils ont cotisé tout au long de leur carrière. C'est une question de justice et de respect. Nous avons donc besoin d'un régime de pension solide, universel et solidaire. La pension légale est le meilleur moyen de garantir à chacun un revenu décent lui permettant de vivre dignement durant ses vieux jours. Les pensions légales coûtent moins cher, elles offrent une meilleure sécurité et protection et réduisent les inégalités.

Plutôt que de protéger et de renforcer cet acquis social qu'est la pension légale, le gouvernement Michel a pris une série de mesures visant à démanteler les pensions.

- Suppression du bonus pension : 180 euros de pension en moins par mois pour les personnes qui continuent de travailler jusqu'à 65 ans ;
- Les interruptions de carrière et certaines formes de crédit-temps n'entrent plus en ligne de compte pour le calcul de la pension : 50 euros en moins par mois ;
- Pension moindre pour les prépensionnés (bénéficiaires du régime de chômage avec complément d'entreprise) qui ont commencé à travailler dès leur plus jeune âge : jusqu'à 140 euros de pension en moins par mois ;

- Pension moindre pour les travailleurs qui prennent leur prépension au terme d'une longue carrière, pour les personnes de moins de 50 ans qui se retrouvent sans emploi, pour les fonctionnaires, pour ceux qui ont déjà pris leur pension (augmentation de l'impôt sur les pensions).

Suite à cette froide politique d'austérité, la pension légale belge a commencé à s'effriter de toutes parts. De même, les mesures de relèvement de l'âge légal de la pension à 67 ans et l'abolition du droit à la pension anticipée ont carrément transformé le paysage belge des pensions. Nombreux sont ceux qui désormais devront travailler plus longtemps pour une pension réduite, alors que la pension légale belge est déjà très basse. Avec une misérable pension de 1.181 euros pour les hommes et de 882 euros pour les femmes, nos pensionnés n'ont pas les moyens d'aller en maison de repos et moins encore de pouvoir un peu profiter de leurs vieux jours.

Nos pensions figurent parmi les plus basses d'Europe. L'écart entre les pensions chez nous et chez nos voisins est de 40 pour cent pour un travailleur qui comptabilise un même nombre d'années de carrière et qui touchait un même salaire. Ce fossé risque de se creuser davantage à l'avenir. En effet, il ressort d'une étude réalisée par le Bureau fédéral du Plan que la pension légale diminuera d'au moins dix pour cent par rapport au dernier salaire pour les travailleurs masculins.

La majorité des Belges veulent une pension légale décente. La grande enquête sur les pensions réalisée par iVox pour le compte du magazine Knack en 2015 révèle que deux tiers des Belges préfèrent une pension légale plus élevée aux avantages fiscaux tels que l'épargne pension par exemple.

Nous plaidons pour une sécurité sociale forte, permettant le maintien d'un niveau de vie digne.

Nous avons également besoin d'une base solide, avec une pension minimum garantissant à chacun la possibilité de vivre dignement ses vieux jours. La présente proposition de loi vise l'instauration d'une pension minimum de 1.500 euros nets par mois au terme d'une carrière de 40 ans.

Actuellement, la pension minimum est basée sur une carrière complète de 45 ans. Or, nombreux sont les travailleurs, et en particulier les femmes, qui n'arrivent pas à accumuler 45 années de carrière. Par conséquent, la moitié des femmes aujourd'hui touchent une pension légale en dessous du seuil de pauvreté. Pour combattre ces inégalités, nous réclamons une pension minimum de 1.500 euros nets au terme d'une carrière professionnelle de 40 ans.

## **PROPOSITION DE LOI**

---

### **Art. 1**

La présente loi règle une matière visée à l'article 74 de la Constitution.

### **Art. 2**

L'article 152 de la Loi du 8 août 1980 relative aux propositions budgétaires 1979-1980 est remplacé par ce qui suit :

« Dès 40 ans de carrière, la pension de retraite accordée à charge du régime de pensions pour travailleurs salariés ne peut être inférieure à un minimum garanti de 1.500 euros nets par mois pour un isolé.

S'il s'agit d'un bénéficiaire qui remplit les conditions visées à l'article 10, § 1er, alinéa 1er, a, de l'arrêté royal n° 50 du 24 octobre 1967 relatif à la pension de retraite et de survie des travailleurs salariés, le montant minimum garanti visé à l'alinéa 1<sup>er</sup> est majoré de 25% au vu de la réglementation en vigueur.

Les minimums garantis visés à l'alinéa 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> sont liés à l'indice des prix à la consommation entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et suivent les fluctuations de l'indice des prix à la consommation.

Le Roi peut, par arrêté délibéré en Conseil des Ministres, augmenter ce montant ».

Marco VAN HEES

Raoul HEDEBOUW